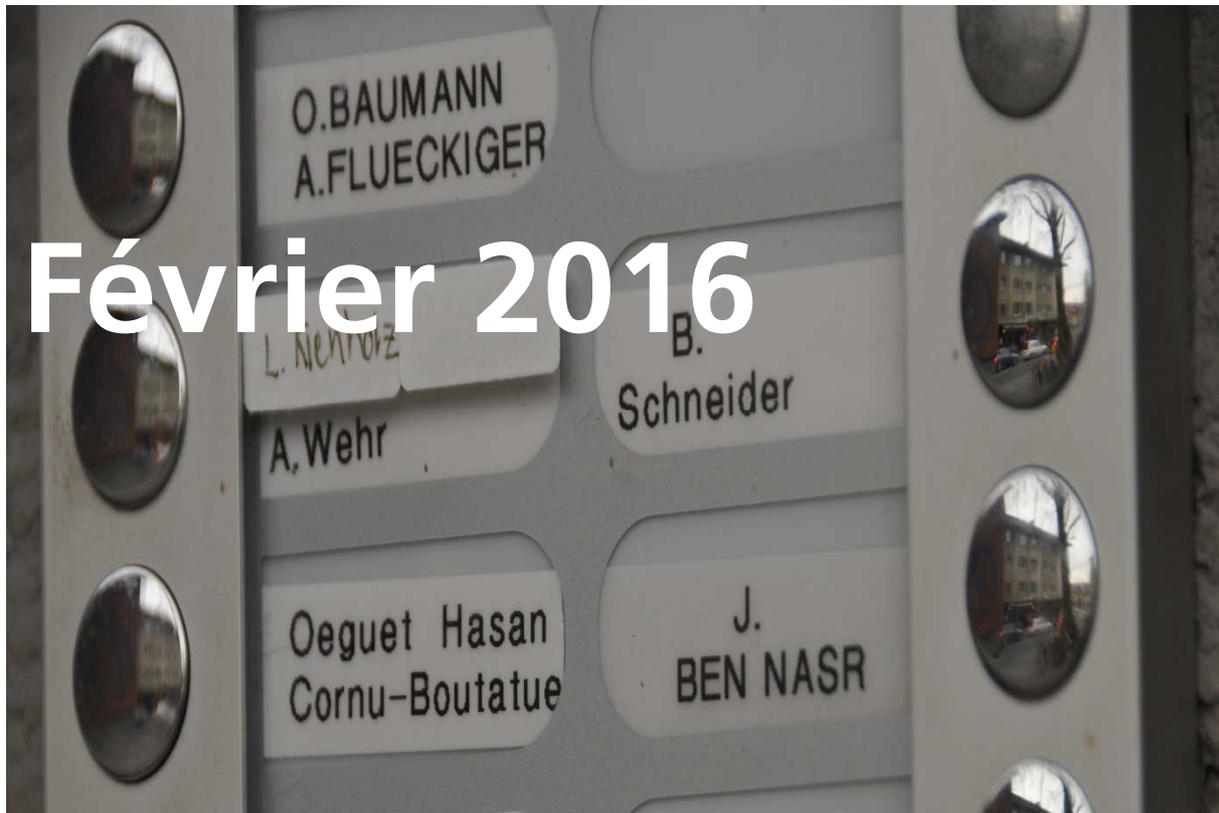




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 31 mars 2016
3003 Berne-Wabern, le 29 mars 2016

Le mois de février 2016 en un coup d'œil

	Février 2016	Janvier - février 2015	Janvier - février 2016
Etrangers (population résidente permanente)	2'002'218	-	-
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'423	15'910	10'795
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'635	19'184	15'858
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'185	3'231	2'753
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	653	1'004	1'058
Dérogations aux conditions générales d'admission	268	550	608
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'386	7'925	7'551
Naturalisation	3'073	3'726	5'435

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Contingents UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	9
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	9
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	10
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	11
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	12
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	13
4. Taux de chômage	15
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	16
6. Regroupement familial	17
7. Naturalisations	19
8. Autorisations d'établissement C octroyées	20
9. Définitions	21

1. Population étrangère au 29.02.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Février 2015	Février 2016	Différence en %
Total	1'962'114	2'002'218	2.0
UE-28/AELE	1'339'083	1'369'987	2.3
UE-17	1'221'991	1'243'484	1.8
UE-8	65'753	74'396	13.1
UE-2	17'175	18'632	8.5
Croatie	30'232	29'525	-2.3
Ressortissants d'Etats tiers	623'031	632'231	1.5

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'002'218	100.0%	40'104	2.0%
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	26'833	1.3%	-1'221	-4.4%
Autorisations de séjour	683'636	34.1%	21'528	3.3%
Autorisations d'établissement	1'291'749	64.5%	19'797	1.6%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Février 2015	Février 2016	Différence en %
Total	57'165	53'562	-6.3
UE-28/AELE	46'609	43'977	-5.6
UE-17	35'903	34'015	-5.3
UE-8	8'237	7'754	-5.9
UE-2	2'203	1'904	-13.6
Croatie	164	206	25.6
Ressortissants d'Etats tiers	10'556	9'585	-9.2

Source : SYMIC

- En février 2016, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En février 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.1% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.9% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	12'298	11'143	-9.4	26'271	24'326	-7.4
UE-28/AELE	8'804	7'684	-12.7	19'039	16'868	-11.4
UE-17	7'337	6'490	-11.5	15'834	14'238	-10.1
UE-8	1'163	886	-23.8	2'578	2'026	-21.4
UE-2	229	234	2.2	491	464	-5.5
Croatie	51	48	-5.9	91	84	-7.7
Ressortissants Etats tiers	3'494	3'459	-1.0	7'232	7'458	3.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	7'837	7'458	-4.8	20'381	16'679	-18.2
UE-28/AELE	5'822	5'675	-2.5	16'758	13'405	-20.0
UE-17	4'272	4'211	-1.4	13'173	10'325	-21.6
UE-8	1'042	943	-9.5	2'518	2'155	-14.4
UE-2	470	471	0.2	992	833	-16.0
Croatie	16	28	75.0	37	61	64.9
Ressortissants Etats tiers	2'015	1'783	-11.5	3'623	3'274	-9.6

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	9'140	8'369	-8.4	19'089	18'251	-4.4
UE-28/AELE	6'614	5'921	-10.5	13'960	12'959	-7.2
Ressortissants Etats tiers	2'526	2'448	-3.1	5'129	5'292	3.2

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier et février 2016: 2'033 (population étrangère résidente permanente) ; 796 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	5'159	6'407	24.2	10'519	12'636	20.1
UE-28/AELE	3'865	4'430	14.6	7'935	9'104	14.7
UE-17	3'450	3'947	14.4	7'040	8'086	14.9
UE-8	281	367	30.6	635	772	21.6
UE-2	95	72	-24.2	195	148	-24.1
Croatie	17	23	35.3	28	51	82.1
Ressortissants Etats tiers	1'294	1'977	52.8	2'584	3'532	36.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	4'758	4'279	-10.1	10'859	9'900	-8.8
UE-28/AELE	3'887	3'412	-12.2	8'977	7'946	-11.5
UE-17	2'649	2'398	-9.5	6'011	5'404	-10.1
UE-8	932	691	-25.9	2'247	1'772	-21.1
UE-2	283	306	8.1	679	728	7.2
Croatie	15	10	-33.3	25	22	-12.0
Ressortissants Etats tiers	871	867	-0.5	1'882	1'954	3.8

Source : SYMIC

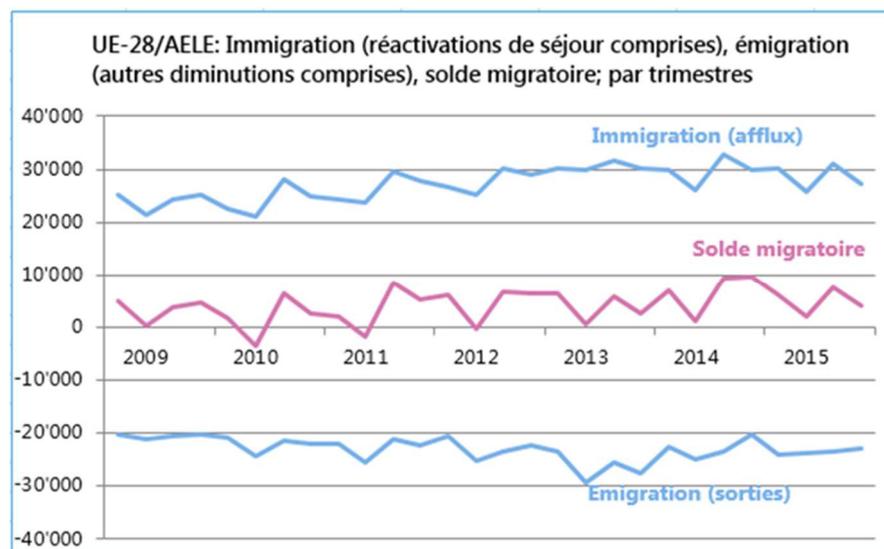
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier - février 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-32.1%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier - février 2016 a diminué légèrement par rapport à la même période de l'année précédente (-7.4%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier - février 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+20.1%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier et février 2016 : 2'928 (population étrangère résidente permanente) ; 10'647 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	7'243	4'423	-38.9	15'910	10'795	-32.1
UE-28/AELE	4'943	3'061	-38.1	11'111	7'297	-34.3
UE-17	3'900	2'407	-38.3	8'860	5'838	-34.1
UE-8	872	470	-46.1	1'897	1'134	-40.2
UE-2	135	160	18.5	278	293	5.4
Croatie	34	19	-44.1	67	26	-61.2
Ressortissants Etats tiers	2'300	1'362	-40.8	4'799	3'498	-27.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	219	363	65.8	574	-3'072	-635.2
UE-28/AELE	-191	71	137.2	566	-2'597	-558.8
UE-17	165	305	84.8	1'651	-1'120	-167.8
UE-8	-340	-229	32.6	-854	-1'047	-22.6
UE-2	-25	-22	12.0	-237	-384	-62.0
Croatie	-4	5	225.0	-11	-49	-345.5
Ressortissants Etats tiers	410	292	-28.8	8	-475	-6037.5

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Mars	4'297	4'459	+ 3.7	3'890	3'697	- 4.9	7'882	6'762	-14.2
Avril	4'682	4'475	- 4.4	5'085	4'731	- 6.9	7'782	7'193	-7.6
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Juillet	4'865	4'464	- 8.2	5'453	4'840	- 11.2	9'392	9'341	- 0.5
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'076	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'643	9'820	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	-4.5
Total	55'411	52'957	- 4.4	54'773	51'154	- 6.6	98'893	94'490	-4.5

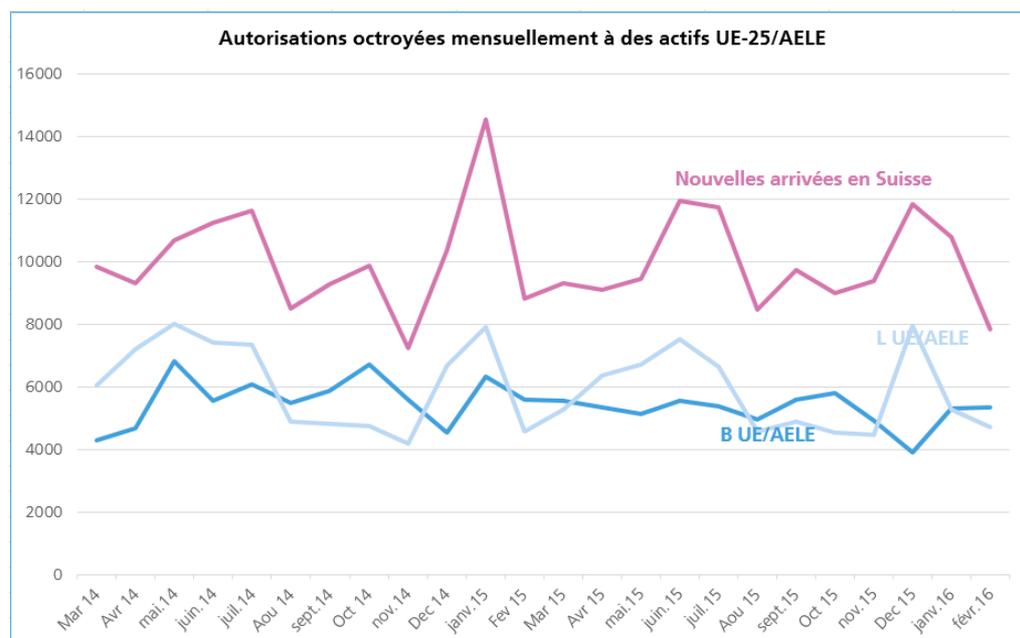
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Mars	0	1'081	+ 100.0	2'144	1'576	- 26.5	1'949	1'767	- 9.3
Avril	0	879	+ 100.0	2'098	1'615	- 23.0	1'504	1'893	+ 25.9
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Juillet	1'211	918	- 24.2	1'877	1'795	- 4.4	2'214	2'395	+ 8.2
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	-3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Total	12'067	9'778	- 19.0*	18'932	17'666	- 6.7	21'347	21'960	2.9

Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} décembre 2015 au 29 février 2016 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Déc	516	387	4'212	4'536
Jan	595	308	4'708	4'040
Fév	716	187	5'432	3'316

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 5 autorisations de séjour B et 2 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	--
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	--
Mars	5'333	4'301		295'268	
Avril	5'483	5'223		298'280	
Mai	4'484	4'111		298'280	
Juin	4'789	5'159		298'280	
Juillet	5'517	4'687		300'571	
Août	4'503	4'264		300'571	
Septembre	5'228	4'757		300'571	
Octobre	5'785	4'981		304'117	
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Février 2015	Février 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	593 863	638 239	44 376	7.5
Travailleurs	341 749	341 110	- 639	- 0.2
Indépendants	96 405	108 175	11 770	12.2
Travailleurs détachés	155 709	188 954	33 245	21.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	43 958	49 404	5 446	12.4
Travailleurs	19 520	19 629	109	0.6
Indépendants	8 153	9 090	937	11.5
Travailleurs détachés	16 285	20 685	4 400	27.0

Annonces par secteurs économiques

Total général	43 958	49 404	5 446	12.4
Agriculture	499	606	107	21.4
Industrie et artisanat	18 588	21 684	3 096	16.7
Services	24 871	27 114	2 243	9.0

Source : SYMIC

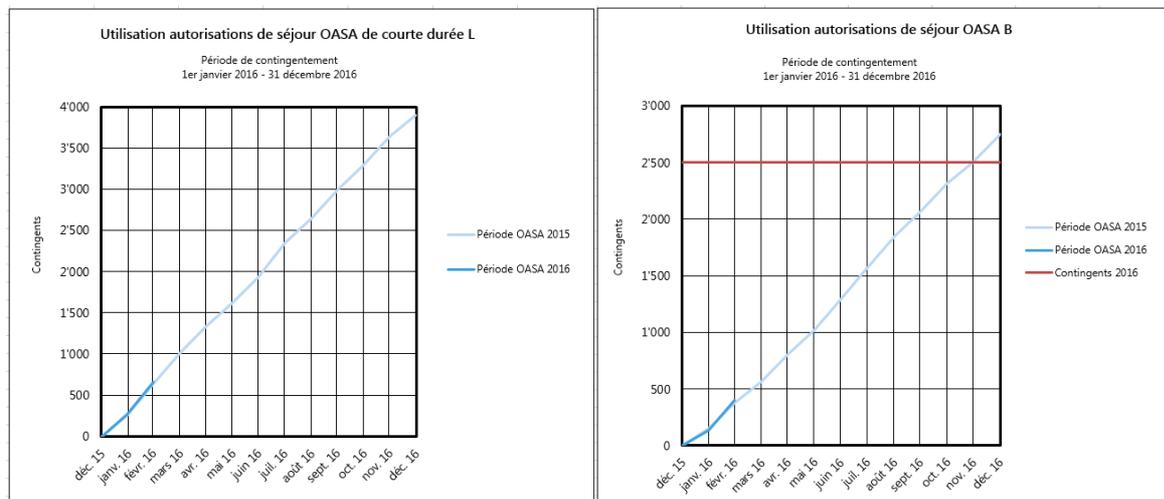
- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a diminué de mars 2015 à février 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 4.5% (- 4 403 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de + 2.9% pendant cette période (+ 613 personnes) par rapport à l'année précédente.
- Contingents UE-2 : Pour le troisième trimestre de contingentement, qui va de décembre 2015 à février 2016, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 187 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 3 316.
- Les autorisations frontalières nouvellement octroyées ont augmenté de + 2.4% en février 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En février 2016, 29 775 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de + 21.8% (+ 5 337 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en février 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 0.6%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007		566	
Avril	1'334		808	
Mai	1'618		1'026	
Juin	1'926		1'290	
Juillet	2'350		1'567	
Août	2'646		1'844	
Septembre	2'985		2'066	
Octobre	3'295		2'313	
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

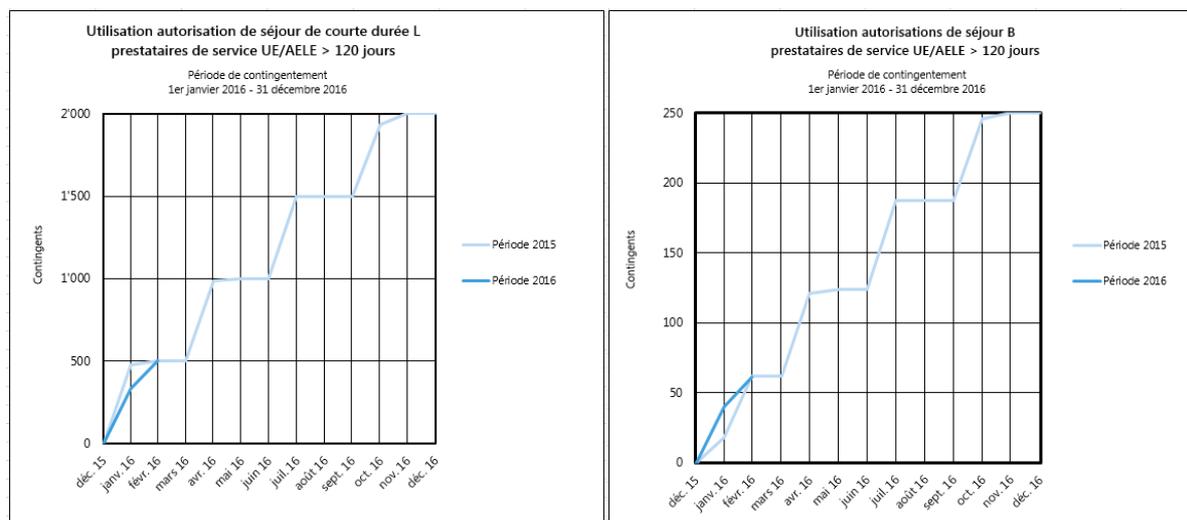


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin février 2016, à 16% des autorisations de séjour de courte durée L et 16% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500		62	
Avril	986		121	
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'500		187	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'934		246	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin février 2016, à 25% des autorisations de séjour de courte durée L et 24% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Fév 2015	Fév 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'631	4'998	-11.2	12'308	10'712	-13.0
Agriculture	191	184	-3.7	429	359	-16.3
Industrie et artisanat	1'104	961	-13.0	2'395	1'937	-19.1
Services	4'336	3'853	-11.1	9'484	8'416	-11.3
UE-17	4'653	4'191	-9.9	10'094	8'944	-11.4
Agriculture	77	75	-2.6	157	144	-8.3
Industrie et artisanat	924	809	-12.4	1'974	1'622	-17.8
Services	3'652	3'307	-9.4	7'963	7'178	-9.9
UE-8	850	647	-23.9	1'913	1'455	-23.9
Agriculture	98	85	-13.3	227	169	-25.6
Industrie et artisanat	169	137	-18.9	387	283	-26.9
Services	583	425	-27.1	1'299	1'003	-22.8
UE-2	100	138	38.0	257	264	2.7
Agriculture	16	24	50.0	44	46	4.5
Industrie et artisanat	8	14	75.0	28	25	-10.7
Services	76	100	31.6	185	193	4.3
Croatie	15	8	-46.7	24	19	-20.8
Agriculture	0	0	-	0	0	-
Industrie et artisanat	3	0	-100.0	6	3	-50.0
Services	12	8	-33.3	18	16	-11.1

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier et février 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a également diminué dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Fév 2015	Fév 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'853	4'708	-3.0	15'147	11'842	-21.8
Agriculture	434	441	1.6	642	609	-5.1
Industrie et artisanat	644	657	2.0	1'551	1'475	-4.9
Services	3'775	3'610	-4.4	12'954	9'758	-24.7
UE-17	3'481	3'449	-0.9	11'873	9'088	-23.5
Agriculture	115	141	22.6	168	192	14.3
Industrie et artisanat	537	572	6.5	1'305	1'279	-2.0
Services	2'829	2'736	-3.3	10'400	7'617	-26.8
UE-8	930	811	-12.8	2'323	1'937	-16.6
Agriculture	271	238	-12.2	396	327	-17.4
Industrie et artisanat	76	54	-28.9	166	142	-14.5
Services	583	519	-11.0	1'761	1'468	-16.6
UE-2	423	418	-1.2	905	747	-17.5
Agriculture	47	62	31.9	77	90	16.9
Industrie et artisanat	26	26	0.0	73	31	-57.5
Services	350	330	-5.7	755	626	-17.1
Croatie	12	24	100.0	30	56	86.7
Agriculture	0	0	-	0	0	-
Industrie et artisanat	4	4	0.0	6	21	250.0
Services	8	20	150.0	24	35	45.8

Source : SYMIC

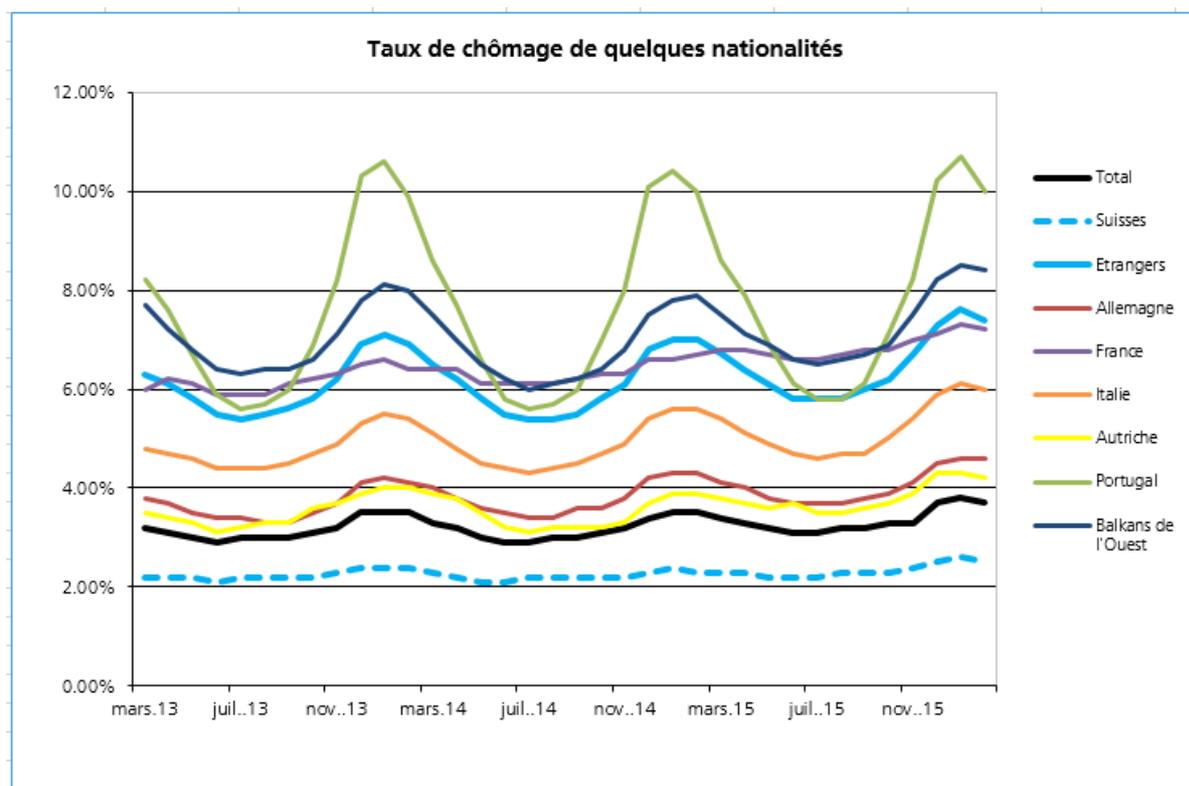
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en février 2016

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'063
Restauration et hébergement	1'734
Santé et service vétérinaire	521
Agriculture	515
Enseignement	411

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Février 2015	Février 2016
Total	3.5%	3.7%
Etrangers	7%	7.4%
Suisses	2.3%	2.5%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2015	Février 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	9	5	-44.4	12	13	8.3
Par suite de violence conjugale	0	2		1	3	200.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	9	3		11	10	-9.1
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	261	263	0.8	538	595	10.6
Sans papiers <i>a)</i>	14	23		53	119	124.5
Parent étranger d'un enfant suisse	13	12		21	22	4.8
Intérêts publics majeurs	5	2		10	8	-20.0
Conversion de permis F ⁴ en permis B <i>b)</i>	163	154		301	315	4.7
Conversion de permis N ⁵ en permis B <i>c)</i>	13	15		23	21	-8.7
Autres exceptions ⁶	53	57		130	110	-15.4
Total	270	268	-0.7	550	608	10.5

Source : SYMIC

⁴ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁵ Permis N = requérants d'asile.

⁶ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁷ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - février 2016
Kosovo	67
Somalie	50
Afghanistan	41
Bolivie	36
Sri Lanka	26
Irak	21
Erythrée	20
Serbie	16
Chine	13
Bosnie et Herzégovine	12
Autres	153
Total	455

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Fév 2015	Fév 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'788	3'386	-10.6	7'925	7'551	-4.7
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	694	733	5.6	1'497	1'553	3.7
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'094	2'653	-14.3	6'428	5'998	-6.7

Source : SYMIC

⁷ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Fév 2015	Fév 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'788	3'386	-10.6	7'925	7'551	-4.7
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'180	1'747	-19.9	4'536	3'973	-12.4
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'608	1'639	1.9	3'389	3'578	5.6

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - février 2016
Italie	764
Portugal	653
Allemagne	637
France	452
Kosovo	389
Macédoine	290
Espagne	283
Serbie	252
Etats-unis d'Amérique	238
Inde	225
Autres	3'368
Total	7'551

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Fév 2015	Fév 2016	Différence en %	Janv - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Naturalisations	2'349	3'073	30.8	3'726	5'435	45.9
ordinaires	1'448	1'828	26.2	2'550	3'807	49.3
facilitées et réintégrations	901	1'245	38.2	1'176	1'628	38.4

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Février 2015	Février 2016	Différence en %
Italie	398	468	17.59
Allemagne	249	350	40.56
Kosovo	128	217	69.53
Portugal	184	217	17.93
France	174	216	24.14
Espagne	113	124	9.73
Macédoine	67	100	49.25
Serbie	75	98	30.67
Turquie	68	95	39.71
Brésil	40	63	57.50

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Fév 2015	Fév 2016	Différence en %	Jan - fév 2015	Jan - fév 2016	Différence en %
Total	5'046	7'231	43.3	10'853	13'929	28.3
octroyées de manière anticipée ⁸	206	277	34.5	417	482	15.6

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - février 2016
Russie	47
Roumanie	43
Inde	33
Chine	29
Pologne	29

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 13'929 autorisations d'établissement C ont été octroyées en janvier – février 2016, dont 482 (3,5%) de manière anticipée.

⁸ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes

issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).